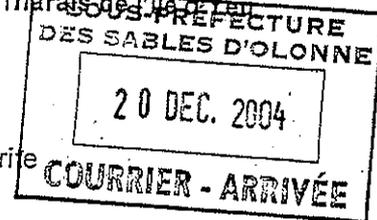


PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

ARRETE PREFECTORAL n° 04/DRCLE/1- 595
Portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000
du site FR 5200654 côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite



- VU la directive européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU le Code de l'Environnement Livre IV, titre 1^{er}, chapitre IV ;
- VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;
- VU l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;
- VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;
- VU la circulaire du 3 mai 2002 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 : Un comité de pilotage, chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs « Natura 2000 » du site « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu » est créé.

Article 2 : Le comité de pilotage est présidé par le Sous Préfet des Sablais d'Olonne.

Article 3 : Les titulaires, ou leurs représentants, se répartissent dans les trois collèges suivants :

Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :

- le Directeur Régional de l'Environnement
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée
- le Directeur Départemental de l'Équipement de la Vendée
- le Directeur Départemental des Affaires Maritimes de la Vendée
- le Directeur Régional de l'Office National des Forêts
- le Directeur de l'Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer
- le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

Collège des collectivités territoriales

- M. le Président du Conseil Régional de la Région des Pays de la Loire
- M. le Conseiller Général de l'île d'Yeu
- M. le Maire de la commune de l'île d'Yeu
- M. le Président du Syndicat Intercommunal pour le développement économique des pays du Pont d'Yeu

Collège des professionnels, des associations et des usagers

- M. le Président de l'Office du Tourisme de l'île d'Yeu
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- M. le Président de la Fédération des Chasseurs de Vendée
- M. le Président du Comité Local des pêches maritimes de l'île d'Yeu
- Mme la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux de Vendée
- Mme la Présidente de l'Association L'île d'Yeu Demain.

Personnalité nommée à titre personnel

- M. BUGEON Claude, Atelier du patrimoine Islais.

Le Président peut compléter cette composition avec les personnes ou organismes qu'il juge nécessaires à la bonne marche du comité de pilotage.

Chaque membre peut se faire représenter par une personne habilitée.

Article 4 : Ce comité de pilotage se réunira en tant que de besoin à l'initiative de son Président et plus particulièrement :

- 1) au démarrage de l'étude pour adopter la démarche, la phase d'inventaires, et les objectifs de gestion,
- 2) pour examen et validation des mesures de gestion et du document d'objectifs final.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Mme le Sous Préfet des Sables d'Olonne, Mme la Directrice Régionale de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Roche sur Yon, le

05 Dec 2012

POUR AMPLIATION
Le Chef du Bureau

Jean-Paul TRAVERS



Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Salvador PEPE

